



## CP 215 SECTEUR HABILLEMENT ET CONFECTION

### SALAIRES 01/10/2021

Le 1<sup>er</sup> octobre 2021, les salaires barémiques et effectifs ont été augmentés de **1,52 %**, en vertu de la CCT relative à la liaison des salaires à l'index.

#### BARÈMES AU 01/10/2021

Grade	Cat. 1	Cat. 2	Cat. 3	Cat. 4
1	2016,23	2154,86	2348,95	2609,90
2	2238,04	2487,69	2747,69	3007,70
3	2324,11	2622,52	2880,61	3206,55
4	2369,99	2691,34	2972,37	3306,06
5	2429,09	2780,77	3067,40	3383,63

#### Remarques:

Les barèmes sectoriels ci-dessus sont des barèmes de base et ne tiennent pas compte des possibilités décrites ci-dessous :

- conformément à l'accord sectoriel 2017-2018, les entreprises pouvaient affecter l'augmentation des salaires bruts de 1,1 % de manière alternative ;
- conformément à l'accord sectoriel 2019-2020, les entreprises dans lesquelles l'augmentation de la quote-part patronale dans le chèque-repas de 0,50 € ne pouvait pas ou pas entièrement être octroyée sous forme de chèques-repas, ont pu augmenter les salaires bruts de 1,1% ou d'un pourcentage correspondant au solde.